



Appel à projets 2023 Fédération des Recherches en Environnement

Cette année, l'appel à projet ne concerne que les projets « classiques » de la FRE. Il est ciblé sur des petits projets (3 à 10 k€ maximum) avec les critères habituels. La dotation totale est de 38 000 €, et nous souhaitons financer un ou deux projets d'environ 10 000 €

L'objectif est de soutenir des **recherches pluridisciplinaires relevant d'une des actions de la FRE** :

- 1- Processus physico-chimiques dans l'atmosphère en lien avec la biodiversité microbienne : sources, transport et effet sur les cycles biogéochimiques et la pollution
- 2- Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes aquatiques et terrestres
- 3- Devenir, impact et procédés innovants de remédiation de polluants émergents: Effet croisé de la multi-contamination phytosanitaires – (micro/nano)-plastiques
- 4- Adaptation des céréales, des arbres et des plantes prairiales au changement climatique et à une agriculture durable : de l'idéotype à la variété cultivée
- 5- Intégrer durablement les systèmes d'élevage dans leur territoire
- 6- Capteurs, acquisition de données et réseaux de capteurs sans fil en milieu fortement contraint

Les projets déposés peuvent soutenir des actions en cours (accompagnement d'un moyen humain, par exemple stage de Master, de l'acquisition d'un équipement, co-financement d'un projet en cours de demande ou déjà débuté, ...) ou des actions nouvelles (innovation méthodologique, ingénierie, prise de risque sur une entrée scientifique). Dans le cadre de la politique de Science Ouverte, nous vous incitons fortement à ne pas utiliser ce financement pour financer la publication d'articles.

La durée maximale du projet est d'une année. Le montant maximal alloué au projet sera de **3 000 € à 10 000 €H.T.** Il est vivement recommandé de dépenser les sommes allouées avant le **30/10/2022**. Les reliquats de fin d'année seront utilisés pour des dépenses communes de la FRE.

Eligibilité et critères d'évaluation :

- Tous les partenaires du projet doivent être membres de la FRE.
- Les projets devront être validés par le ou les Directeurs d'Unité.
- Le critère d'évaluation principal repose sur la pluridisciplinarité (i.e. la diversité des approches utilisées et la combinaison de disciplines différentes et non le nombre d'unités impliquées).
- Les projets pluri-unités seront prioritaires.
- L'inclusion d'un volet SHS sera un plus.
- L'utilisation des plates-formes / sites d'observation instrumentés communs sera un plus

Le projet devra être présenté en **2 pages maximum** (police Calibri 12, marges normales) **pour les points 1 à 4 :**

- 1) Résumé scientifique de la proposition
- 2) Contexte, cadre de la demande
- 3) Partenaires associés à la demande
- 4) Détail de l'aide demandée
- 5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*

Pour aider le travail des évaluateurs, nous vous conseillons fortement de suivre les consignes de rédaction, en particulier de ne pas dépasser le nombre de pages indiqué.

Les projets sont à retourner pour le 27 janvier 2023 au plus tard aux 3 adresses suivantes : Irene.TILL@uca.fr, Delphine.LATOUR@uca.fr, Laurent.DEGUILLAUME@uca.fr
La réponse sera donnée fin février.

Il sera demandé un retour sur l'utilisation des fonds FRE et sur les résultats du projet à l'automne 2024.



Formulaire de réponse AAP FRE 2023

à retourner pour le 27 janvier 2023

Titre du projet :

Porteur :

Action(s) FRE concernée(s) :

1) Résumé scientifique de la proposition :

2) Contexte, cadre de la demande, pluridisciplinarité :

3) Partenaires associés à la demande :

4) Détail de l'aide demandée :

5) En annexe. Les devis actualisés pour les équipements souhaités. *N.B. Equipement = montant unitaire supérieur à 800 € HT*